

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 29/04/2025

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;

D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Emerence, GELAY David, MINON Cathy, KONDRE Delphine, Echevins ;

~~COTTON Annie~~, HOYAUX Maryse, R' YADI Régis, CAPRON Elie, SITA Giuseppe, POELART Freddy, DOGRU Nurdan, BLONDEAU Philippe, TAVERNA Calogero, LELEUX Romain, IALIPRETE Magali, GAUCHY Nathalie, HOYAUX Jean-Michel, SAUVENIERE Ünal, LENAIN Camille, MBONGO BOKETSHU Mike, PETIT Patrick, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, VEULEMANS René, JONNIEAUX CHAPELAIN Marie-Françoise, Conseillers

~~BOITTE Marc, Président du CPAS avec voix consultative~~

FRANÇOIS Moïra, Directrice générale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 26 membres sont présents.

Madame la Conseillère Annie COTTON et Monsieur le Président du CPAS, Marc BOITTE sont excusés.

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18/03/2025.

2. PETITION

Etat de la rue Léopold – Suivi du courrier du 09/10/2024 – Notification

Le Conseil communal reçoit notification de ladite pétition.

3. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE

CENTRAL asbl - Représentation de la Commune - Prise d'acte (Décision - vote si un tiers des Conseillers communaux présents le demande)

PREND ACTE des désignations, auprès de l'asbl CENTRAL :

en qualité de délégués communaux au sein de l'assemblée générale :

-Monsieur l'Echevin David GELAY (PS) ;

-Monsieur le Conseiller Giuseppe SITA (PS) ;

-Madame la Conseillère Nurdan DOGRU (PS) ;

-Madame la Conseillère Annie COTTON (LES ENGAGES & UPManage) ;

en qualité de candidats administrateurs au sein du conseil d'administration :

-Monsieur l'Echevin David GELAY (PS) ;

-Monsieur le Conseiller Giuseppe SITA (PS).

4. PERSONNEL

Convention-cadre de mise à disposition d'un travailleur en application de l'article 60, § 7 de la loi organique des C.P.A.S – Approbation – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité D'APPROUVER la convention cadre entre le CPAS de Manage et l'Administration communale de Manage relative à la mise à disposition d'un travailleur en application de l'article 60, § 7 de la Loi organique des C.P.A.S.

5. ENSEIGNEMENT

5.1. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi - école communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard – décision – vote.

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, pour la période du 24/03/2025 au 04/07/2025, à l'école communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard (5242252804).

5.2. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi - école communale CoqCauBois, rue Coquereau – décision – vote.

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, pour la période du 24/03/2025 au 04/07/2025, à l'école communale CoqCauBois, rue Coquereau (5242252805).

5.3. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi - école communale de Manage, rue Delval – décision – vote.

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, pour la période du 24/03/2025 au 04/07/2025, à l'école communale de Manage, rue Delval (5242252801).

5.4. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi - école communale de Bois d'Haine, rue Happe – décision – vote.

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, pour la période du 24/03/2025 au 04/07/2025, à l'école communale de Bois d'Haine, rue Happe (5242252802).

6. CENTRES SPORTIFS ET CREATIFS DE VACANCES (CSCV)

Organisation des stages sportifs des CSCV durant l'été 2025 – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité D'ORGANISER les stages sportifs des CSCV 2025 de la manière suivante, et ce sous réserve des directives organisationnelles de l'accueil temps libre émises par l'ONE :

Date	Stage de football	Stage multisports	Stage psychomotricité	Initiations sportives et découvertes
07/07 au 11/07	6 à 8 ans			
14/07 au 18/07	9 à 11 ans	6 à 8 ans	3 à 5 ans	
22/07 au 25/07		9 à 11 ans	3 à 5 ans	
28/07 au 01/08				12 à 15 ans

Nombre maximum d'enfants par groupe : 16 enfants

Lieu : le centre sportif du Scailmont

7. COMPTABILITE

7.1. Octroi des subventions 2025 aux groupements et associations – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'octroyer pour l'exercice 2025 une subvention dont la valeur est inférieure à 2500 € aux groupements et associations repris dans le tableau ci-dessus

Article 2 : d'imposer à ces associations qu'elles affectent ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elles organiseront ;

Article 3 : de ne pas exiger des associations précitées un bilan détaillé des frais.

Article 4 : de libérer le versement de la subvention aux groupements :

- ✓ en ordre administrativement, ayant transmis la fiche signalétique ;
- ✓ en ordre de paiement, n'ayant aucune dette envers l'Administration communale.

7.2. Evolution des montants alloués aux fabriques d'église - Procès-verbal de la réunion de l'assemblée du GEFEMA (Groupement des Fabriques d'Eglise de Manage » - Prise d'acte

Le Conseil communal prend acte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée du GEFEMA (*Groupement des Fabriques d'Eglise de Manage*) du 18 mars 2025 portant sur le budget de l'année 2025.

7.3. Contrat relatif à la communication à la Commune par la BCSS de données à caractère personnel en vue de l'octroi automatique de droits supplémentaires pour l'année 2025 – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1^{er}. D'APPROUVER le contrat relatif à la communication de données à caractère personnel par la BCSS à la commune de Manage en vue de l'octroi automatique de droits supplémentaires dans le cadre de la taxe sur la gestion des déchets de l'exercice 2025.

Article 2. DE DESIGNER le Bourgmestre et la Directrice générale pour la signature dudit contrat.

7.4. Comité du Bal Blanc - subvention 2025 – Octroi-Décision-Vote

Madame l'Echevine Cathy MINON et Monsieur le Conseiller Giuseppe SITA ne participent pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité (24 votants) :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2024 au Comité du Bal Blanc ;

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2025 à cette association une subvention d'un montant de 9.300 Euros.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2026 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

8. PLAN DE COHESION SOCIALE

Approbation des dossiers justificatifs E-comptes (84010) et Article 20 (84011) ainsi que du rapport d'activités relatifs au PCS 2024 – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver les dossiers justificatifs E-comptes PCS (84010) et Article 20 (84011) ainsi que le rapport d'activités 2024.

9. ENVIRONNEMENT

9.1. Utilisation de matériel de vidéo surveillance pour lutter contre les dépôts sauvages sur la commune de Manage – Rapport d'évaluation – Prise de connaissance

PREND CONNAISSANCE du rapport d'évaluation sur l'utilisation de matériel de vidéo surveillance pour lutter contre les dépôts sauvages sur la Commune de Manage

9.2. BEE asbl – Convention relative aux bulles à vêtements – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : de marquer son accord sur l'adoption de la convention de collecte de textiles via des bulles à vêtements par Terre asbl, sur site privé - Carrefour Market de Manage - Grand'rue 77 à 7170 Manage ;

Article 2 : d'envoyer copie de la convention signée au SPW dans le cadre du recensement des conventions pour les collectes de déchets textiles ménagers sur le territoire de la Wallonie.

10. BIEN-ETRE ANIMAL

Règlement relatif à l'utilisation du parc canin au parcours Vita – Décision-Vote

Par 18 non et 8 oui, DECIDE :

Article 1 : de ne pas marquer son accord sur la proposition de modification du règlement proposée en date du 23 avril 2025 par Monsieur le Conseiller Ünal SAUVENIERE au nom du groupe LES ENGAGES & UPManage telle qu'annexée à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci ;

Par 18 oui et 8 abstentions, DECIDE :

Article 2 : de marquer son accord sur le projet de règlement relatif à l'utilisation du parc canin ci-annexé.

11. MOBILITE

11.1. Interdiction de circuler aux véhicules de +5,5t - Centre de Manage (périmètre délimité par rn27, rue Saint Hubert, rue du Vieux Chemin de Fer et boulevard Tiberghien) - Règlement complémentaire de circulation routière - Décision - Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'INTERDIRE l'accès au centre de Manage (périmètre délimité par la RN27, la rue Saint Hubert, la rue du Vieux Chemin de Fer et le Boulevard Tiberghien) aux véhicules de +5,5 tonnes, à l'exception de la circulation locale

Article 2 : DE MATERIALISER la mesure prévue à l'article 1 par les signaux et marquages au sol adéquats.

11.2. Stationnement interdit les jours de marché - Place de La Hestre - Règlement complémentaire de circulation routière - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité de MATERIALISER l'interdiction de stationner Place de La Hestre le jeudi de 10h00 à 18h30 de part et d'autre de l'allée de desserte comprise entre les n°33 et 40 au moyen de signaux E1 complétés de panneaux additionnels reprenant la mention « LE JEUDI DE 10h00 à 18h30 » et de flèches montantes.

11.3. Projet d'arrêté ministériel - Route régionale N27 - Chaussée de Nivelles, carrefour avec la rue Ernest Solvay - Régulation de la circulation – Avis - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet d'arrêté ministériel visant réguler la circulation le long de la voirie régionale N27 (Chaussée de Nivelles) à l'intersection de la rue Ernest Solvay conformément au plan TR5/N27.A2-31.

11.4. Projet d'arrêté ministériel - Route régionale N27 - Avenue Emile Herman, carrefour avec la rue de la Croyère - Régulation de la circulation – Avis - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité D'EMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet d'arrêté ministériel visant réguler la circulation le long de la voirie régionale N27 (Avenue Emile Herman) à l'intersection de la rue de la Croyère conformément au plan TR5.N27.B4-65 D3.

11.5. Projet d'arrêté ministériel - Route régionale N27 - Chaussée de Jolimont, carrefour avec la rue de l'Industrie - Régulation de la circulation – Avis - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet d'arrêté ministériel visant réguler la circulation le long de la voirie régionale N27 (Chaussée de Jolimont) à l'intersection de la rue de l'Industrie conformément au plan TR5.N27.B4-C6-90B.

12. CULTURE

CENTRAL – Convention de participation – Approbation-Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver le projet de convention reprenant les modalités de collaboration entre la Commune de Manage et Central.

13. QUESTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Il est répondu aux questions suivantes, au sujet desquelles il est peu ou prou débattu :

Madame la Conseillère Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN :

Caméras de surveillance dans la lutte contre les dépôts sauvages et incivilités (question orale)

Monsieur le Conseiller Régis R'YADI :

Publication circulant sur Facebook depuis le 21/03/2025 (question orale)

Monsieur le Conseiller Calogero TAVERNA intervient au nom du groupe MR et demande que sa remarque soit consignée au procès-verbal de la séance.

Monsieur le Conseiller Calogero TAVERNA :

Travaux de réfection à la rue Dedobbeleer (question orale)

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 20h30 et prononce le huis clos qui débute à la même heure.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h35.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
Moïra FRANÇOIS

Le Bourgmestre,
Bruno POZZONI